

ENCEINTE URBAINE


Saint-Paul-en-Jarez

Jacques Verrier

La petite enceinte urbaine de Saint-Paul-en-Jarez est, par la taille peu importante de sa surface enclose, assez proche de ce que l'on appelle parfois des enceintes villageoises. Elle en épouse aussi quelques unes des caractéristiques : le plan circulaire centré sur son église, l'entrée unique, le réseau viaire interne limité. Néanmoins, elle représente plus qu'une simple fortification établie plus ou moins empiriquement par la succession de murs d'habitats juxtaposés. La quantification faite d'après un terrier datant du début du XV^e siècle¹ montre qu'il y avait, à cette époque, pratiquement autant de constructions établies à l'intérieur des remparts qu'autour des fossés ou le long des voies d'accès au village. La présence d'un bâtiment lié à l'exercice du pouvoir est aussi une différence majeure par rapport aux enceintes villageoises.

Situé en bordure du couloir de la vallée du Gier et de la vallée du Dorlay, Saint-Paul-en-Jarez fait partie du réseau de villages fortifiés appartenant aux seigneurs ecclésiastiques, comtes de Lyon. Outre la sécurité que cette enceinte pouvait procurer à ses habitants, elle contrôlait la circulation sur ces deux axes.

1| Stalder F.-A., pp. 140-144.



epertouze

*Des reconnoissances contenues en ce Volume, passées au profit des Illustres -
Seigneurs, Doyen, Chanoines, & Chapitre de l'Eglise Comtes de Lyon; à
Cause de leur Rente noble de l'Obeance de S^t. Paul-en-Jarez devant
M^e. Bayet Notaire, en l'année 1776. et Suivantes.*



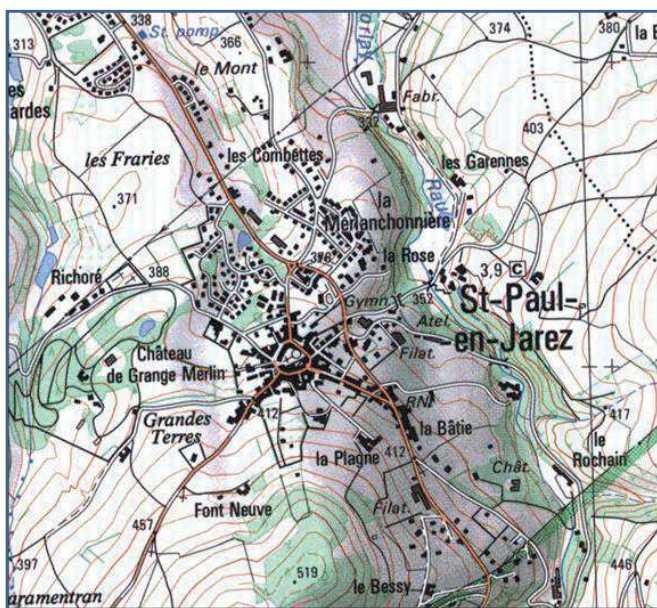
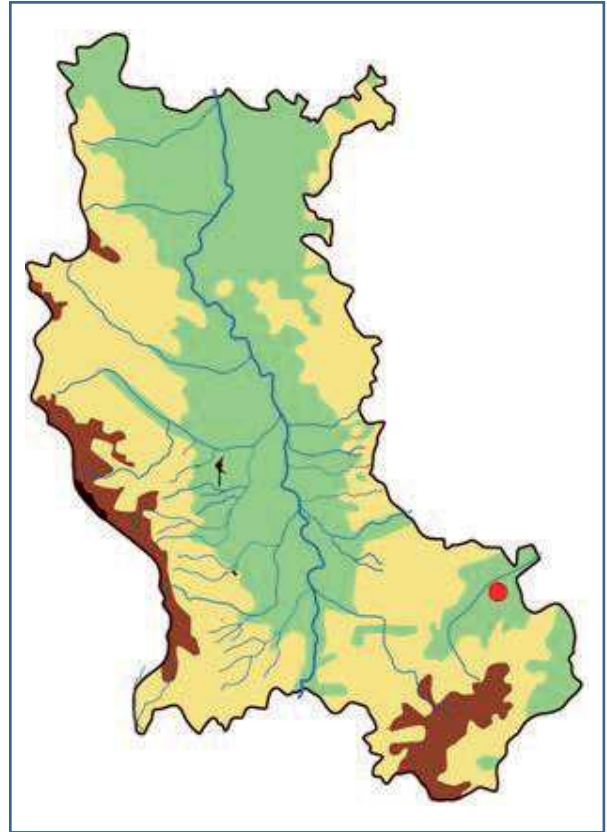
10 G

2923



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Le bourg de Saint-Paul-en-Jarez est situé dans l'angle sud-est du département de la Loire (fig. 1). Il se situe sur une hauteur, en léger retrait au sud de la vallée du Gier, sur les premiers contreforts du flanc nord des monts du Pilat. Si l'on examine le relief de plus près, le village est situé un peu au dessus de la courbe de niveau des 400 mètres, bordé à l'est par la vallée assez profonde creusée par le ruisseau du Dorlay ; cette dernière constitue d'ailleurs un point de pénétration vers l'intérieur des monts du Pilat et donne accès au col de Pavézin, via la Terrasse-sur-Dorlay. A l'ouest se trouve une autre vallée, nettement moins marquée, qui a néanmoins influencé le relief sur lequel le village est construit, car les deux ruisseaux ont façonné une sorte d'éperon à la base duquel le bourg est installé (fig. 2). Le village est dominé par une colline culminant à 519 m, mais il est construit sur une portion relativement plane, car il existe moins d'une dizaine de mètres de différence d'altitude entre le point haut situé au sud-ouest du village et le point bas au nord-est.



▲ Figure 1 | situation de Saint-Paul-en-Jarez dans le département de la Loire

◀ Figure 2 | cartographie du bourg de Saint-Paul-en-Jarez, © IGN

En 1961 est paru, sous la plume de Bernard Plessy, un livre intitulé *Le Pays de mon enfance, Saint-Paul-en-Jarez*. L'intérêt de cet ouvrage est indéniable. A sa lecture, malgré une rédaction volontairement romanesque, on se rend compte qu'une recherche documentaire importante a vraisemblablement été menée afin de le rédiger. Malheureusement, ce texte n'est pas accompagné, comme tout ouvrage à volonté historique, d'une indication des sources utilisées. Ce manque de références en diminue un peu la portée. Mais nous ne pouvions le passer sous silence et nous laissons à chacun la liberté d'en estimer le bien fondé. Pour cette étude, nous en avons cité uniquement ce qui concerne la fortification de la ville.

La première mention de Saint-Paul-en-Jarez s'effectue par le biais de son église. Elle provient du *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, publié par Auguste Bernard². Un document particulier figure parmi la série des éléments présents, il s'intitule *Pancharte du droit de cire et d'encens dû à l'église de Lyon*, et il mentionne, entre les noms des églises de saint Etienne de Furan et de sainte Marie de Rive de Gier, celle *De Sancto Paulo*. Attribué par l'auteur *...au premier temps de l'organisation des archiprêtres...*, il a été ensuite souvent repris et daté du XI^e siècle ; cette datation du document ne fait pas toujours l'unanimité.

Aux environs de 1200, la ville est citée dans un acte³, où Gaudemar de Jarez, seigneur disposant de nombreux biens dans la vallée du Gier et dans le Pilat, notamment la seigneurie de Saint-Chamond, engage à l'Eglise de Lyon pour la somme de 1.000 sous en monnaie forte, tout de ce qu'il possédait

à Saint-Paul-en-Jarez⁴. Il n'est pas précisé si la ville était déjà close de murs, à l'époque.

Fils du précédent et frère cadet de Guyon de Jarez⁵, un autre Gaudemar fit une carrière dans les ordres. Il est cité dans l'obituaire de l'église de Lyon⁶ où il occupait la charge de chamarier⁷ et portait aussi le titre de sous diacre. Dans ce document figure un don qu'il effectua à l'église, de deux moulins situés près de Saint-Paul-en-Jarez, en bordure de la rivière de Dorlay ainsi que des prés contigus, une vigne et six deniers de cens. Dans le même document nous trouvons son testament datant du 15 mars 1254 ; il décéda le 31 du même mois.

La date de construction de l'enceinte entourant la ville de Saint-Paul n'est pas connue. Entre-t-elle dans la même démarche effectuée par l'archevêque Renaud de Forez⁸ qui, dans les années qui suivirent l'accord ou *permutatio* de 1173, fut à l'origine de la fortification de Rive-de-Gier et de celle de Saint-Martin-la-Plaine⁹, pour ne citer que les plus proches ?

1| Stalder F.-A., pp. 140-144.

2| Bernard A. : *Cartulaire de l'abbaye de Savigny...*, p. 1056.

3| Guigue M.-C. : *Cartulaire Lyonnais*, p. 106 : *...in villa Sancti Pauli in Jaresio et in parrochia ejusdem ville...*

4| *La famille de Jarez conserva vraisemblablement des biens sur Saint-Paul-en-Jarez puisque lors de la vente de la terre de Saint-Chamond, en 1768, il est dit : « les-dits droits de justice et de voirie sur ..., sur une partie de celle de Cellieu et de Saint-Paul-en-Jarez, le surplus de ces deux dernières étant de la justice de Messieurs les Comtes de Lyon... ». D'après M. de Boissieu, p. 391.*

5| Perroy E., pp. 401-410.

6| Guigue M.-C. : *Obituarium...*, pp. 3, 31, 225.

7| D'après Guigue M.-C., le chamarier, *camerarius*, était chargé des fonds affectés à la défense des terres et des droits de l'église ; il avait en outre la garde des portes et des clés du cloître...

8| Renaud de Forez était le fils du comte de Forez Guy II. Il accéda à la fonction d'archevêque en 1193 et il fait partie des hommes d'églises aimant se confronter aux réalités du monde. Bâtitteur et rénovateur de forteresses, il s'est aussi beaucoup manifesté dans la vie politique de son époque. Pour approfondir le sujet, voir le livre de B. Galland.

9| De la Mure J.-M., p. 176 et Guigue M.-C., *Cartulaire...*, n° 168, pp. 221-223.

La situation géographique du village, à la sortie de la vallée du Dorlay, voie de pénétration naturelle vers le Pilat et vers les possessions du comte de Forez mais aussi sa position en hauteur sur le flanc du relief permettant une vision et un contrôle du passage dans la vallée du Gier, en faisait un lieu stratégique pour la gestion et la sécurité du territoire des archevêques de Lyon.

Au début de l'année 1362, la présence de tard-venus était devenue pressante pour le Forez. Après s'être emparé de Viverols et d'Estivareilles, aux limites ouest du comté, ils avaient marché sur Charlieu et s'étaient emparé de la ville de Montbrison. C'était au mois de mars que se dirigeant sur Lyon, ils avaient fait main basse au passage sur la ville de Rive-de-Gier¹⁰ et sur le château de Brignais. Saint-Paul, par sa proximité, n'était pas à l'abri de cette menace. Ainsi, les archives conservent un document datant de 1378, qui est une lettre de rémission concernant une exécution sommaire¹¹ effectuée à cette époque. Voici l'histoire telle qu'elle a été transcrite¹² : « *Ainsi à Saint-Paul-en-Jarez, l'un d'eux, qui avait habité quelques temps la localité, se présenta comme échappé de leurs mains, à la garnison de cette place qui le recueillit. Quelques jours après, surpris, mesurant la hauteur des remparts à l'aide d'une corde mince, il confessa qu'il prenait cette mesure pour la transmettre aux ennemis qui tenaient alors le château de Rive-de-Gier, avec lesquels il avait fait un pacte. Sans aucune forme de procès, on le fit sauter du plus haut des murs dans le fond des fossés.* »

En 1367, le chapitre donna l'ordre de « *vendre et de faire disparaître tous les blés et vin qui n'auraient pas été retirés dans les places fortes, et nomma un*

10| Certains documents indiquent la date de 1361 pour la prise de Rive-de-Gier.

11| Produit par Guigue, il figure aujourd'hui sous la cote 10G2900 aux Archives Départementales du Rhône.

12| Guigue G., *Les tard-venus ...*, pp. 67-68.

*capitaine dans chacun de ses châteaux :... à Saint-Paul-en-Jarez, Ponce du Crozet... »*¹³.

Il ne semble pas que la ville ait fait l'objet d'autres convoitises de la part des tard-venus.

En 1443, un litige opposa les seigneurs obéanciers, comtes de Lyon et les habitants de la ville concernant la garde des clés de Saint-Paul. Un accord et une transaction furent passés¹⁴ entre les deux parties.

En 1536, les habitants du lieu réclamaient au Chapitre de Lyon de l'argent « *pour les aider à faire une partie du mur du château qui était tombé et les chanoines ayant égard à ce que ladite partie a refaire servait de clôture à la mansion, leur donne 85 livres à lever et percevoir* »¹⁵.

En 1599, un échange de cens et de servis situés à Saint-Paul contre des biens similaires situés dans la zone d'influence de la seigneurie de Saint-Chamond, eut lieu entre Jacques de Chevrières, et les chanoines de Lyon¹⁶.

Les documents suivants, datant des XVII^e et XVIII^e siècles, sont plus nombreux. Ils sont très souvent liés à des permissions, des procédures, des litiges concernant les ouvertures faites ou souhaitées dans les murailles¹⁷. Ils concernent aussi l'abénévisation ou vente par le Chapitre de Lyon des fossés de la ville soit pour l'établissement de bâtiments de type agricole soit simplement pour permettre la desserte des ouvertures nouvellement créées.

13| Guigue G., *idem*, p. 168.

14| Archives du Rhône : 10G2900, 10G2904, 10G2916,...

15| B. Plessy B. : *La mansion dont il s'agit doit être la maison commune servant d'auditoire. L'auteur cite plusieurs faits liés au mauvais état des bâtiments appartenant au Chapitre de Lyon, château et mansion, notamment une « révolte » des habitants qui se seraient emparé du château en 1561. Par réaction le Chapitre aurait fait démolir plusieurs constructions installées dans ou à côté des fossés.*

16| Boissieu M. de, p. 111.

17| Archives du Rhône : 10G2904, 10G2916,...

La base de départ, dans l'étude régressive d'un bourg ancien, est constituée par le cadastre moderne, bien que ce document ne soit pas d'une très grande précision en tant que plan. Celui de Saint-Paul-en-Jarez n'offre aucune ambiguïté concernant l'emplacement de la fortification préexistante et son tracé général (fig. 3). Il est de forme quasiment circulaire et l'église en constitue le point central. Les habitats, à l'exception de la parcelle 278, sont installés en appui à l'intérieur de ce que l'on suppose être l'emplacement des remparts.

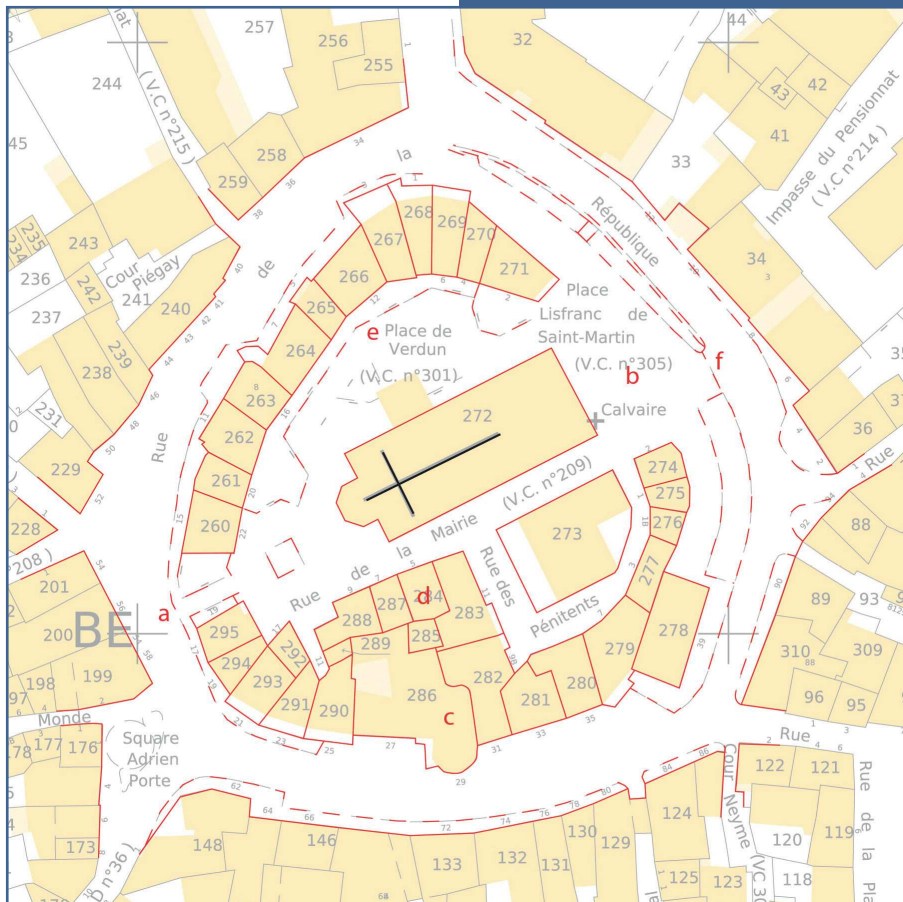
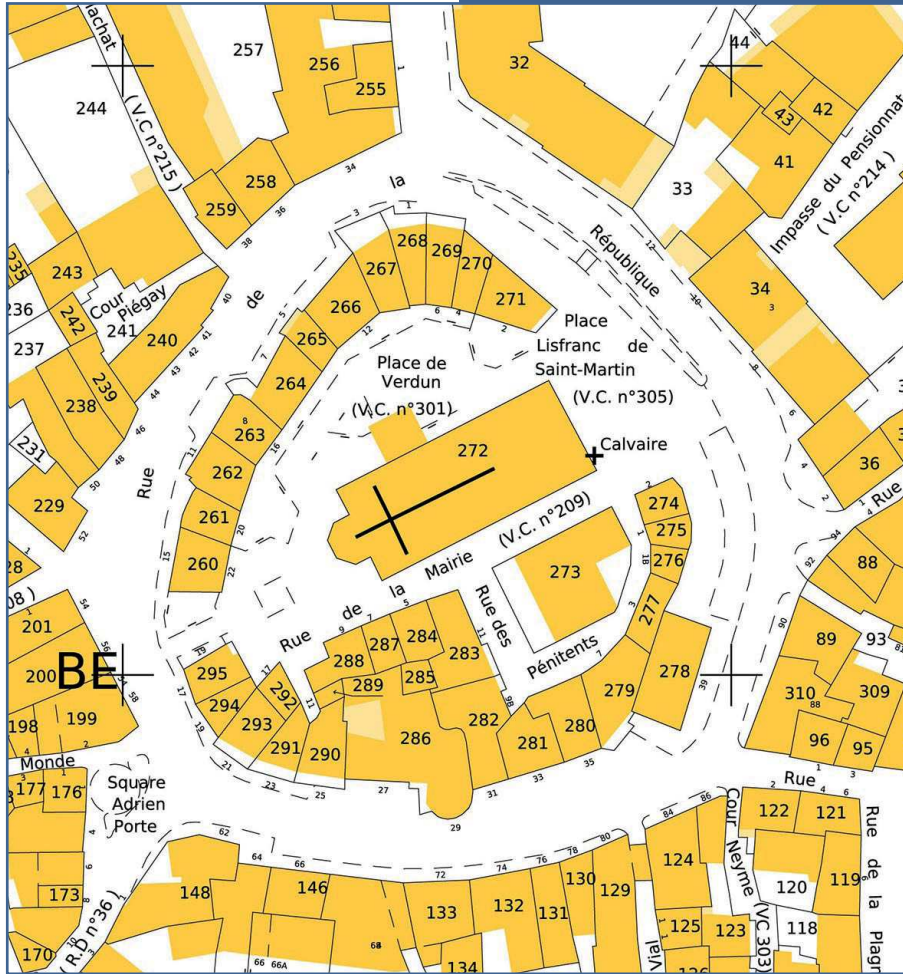
L'église, en son état actuel, a été reconstruite à partir de 1847 en partie sur l'emplacement de l'ancien bâtiment. Elle occupe une surface totalement surdimensionnée à l'intérieur de l'enceinte et ne laisse donc que peu de place à l'habitat car, en outre, sa présence est limitée en direction de l'extérieur par la couronne correspondante au tracé envisagé de la fortification¹⁸. Celle-ci est ouverte en deux points, au sud-ouest et au nord-est. Le premier passage paraît correspondre à un accès ancien et les traces d'un parcellaire en pointillés, à ce niveau, semblent indiquer l'existence d'un passage plus étroit (fig. 3, note a). La seconde ouverture est beaucoup plus importante et elle a vraisemblablement été aménagée afin de créer une grande place au devant des escaliers et du portail de l'église (fig. 3, note b). La parcelle 286, occupée par un habitat dont la surface au sol est plus importante que la moyenne, possède une grosse tour ronde en saillie vers l'extérieur (fig. 3, note c). Le reste du parcellaire encore en place est

constitué majoritairement de parcelles de forme rectangulaire dont le petit côté vient en appui contre le rempart. A l'intérieur, nous trouvons un seul îlot d'habitation pouvant appartenir à l'aménagement interne ancien ; il est regroupé contre la parcelle 286 (fig. 3, note d) et semble avoir été conservé après la reconstruction de l'église. Il subsiste aussi quelques traces du parcellaire plus ancien sous la forme de plusieurs traits en pointillés. Nous trouvons la trace de l'emplacement d'une rue au nord, située entre la Place de Verdun et les habitations en appui sur le rempart (fig. 3, note e). A l'ouest, à l'extérieur de la fortification, le long de la rue de La République, les pointillés soulignent vraisemblablement une partie de l'emplacement et du tracé des anciens fossés (fig. 3, note f).

Dans un cadre plus général, l'organisation de la commune montre que le cœur de la ville avec son enceinte circulaire constitue le centre d'un réseau en étoile, qui depuis le chemin extérieur en faisant le tour, la relie aux hameaux et aux autres villages aux alentours. Cette disposition, largement visible sur tous les plans comme sur les photos aériennes, est commune à beaucoup de bourgs anciens mais, elle est ici presque un cas d'école. Outre cet ensemble de rues rayonnantes, le long desquelles l'habitat s'est développé et aggloméré au fil du temps, nous trouvons connectées au boulevard extérieur quelques impasses aboutissant à des cours portant le nom d'anciens habitants et où se sont développés des habitats regroupés : *la cour Vial, la cour Neyme, la cour Piégay* ou *l'impasse Flachet*.

18| En 1856, Théodore Ogier fait une description de l'église alors qu'elle est encore en cours de construction. Il indique « que l'administration locale a déjà fait elle-même de grands sacrifices pour l'acquisition d'un pâté de maisons assez nombreuses, qui étaient en quelque sorte adossées à l'ancienne église... ». Ogier, tome 2, p. 505.

Figure 3 | le cadastre actuel © cadastre.gouv



Les clichés récents permettent d'ajouter une troisième dimension au cadastre mais aussi d'apprécier le relief sur lequel le village a été construit. Parmi les clichés les plus anciens de l'IGN, il existe plusieurs missions de survol de la commune grâce auxquelles nous pouvons suivre l'évolution des différentes constructions et le développement du bourg depuis 1942, date du plus ancien survol effectué. Dans les diverses possibilités qui se présentaient à nous, nous avons choisi de travailler à partir de la mission effectuée en janvier 1965, car elle combine le meilleur rapport ancienneté/netteté des images (fig. 4) ainsi que celle datant de 1942 car, malgré le manque de netteté, elle constitue la plus ancienne vue de ce type (fig. 5).

Par rapport au cadastre actuel, trois remarques peuvent être faites sur la vue de 1965 (fig. 4) :

A • La rue ainsi que l'ensemble du pâté de maisons situées au nord de l'église, que nous avons vues sous la forme de simples limites parcellaires en pointillés sur le plan précédent, sont à cette époque encore présents en élévation ;

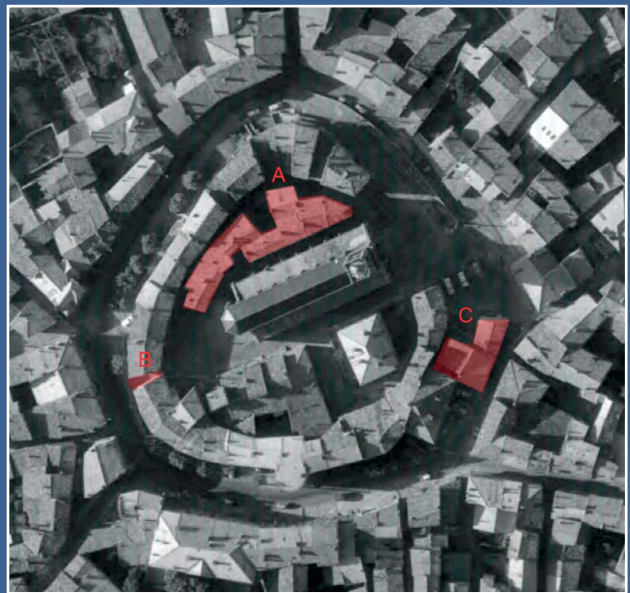
B • L'ouverture de l'enceinte, à l'ouest, que l'on pressentait moins large que le passage présent sur le cadastre, est ici effectivement rétrécie ;

C • Deux bâtiments supplémentaires sont accolés à la construction qui jouxte les remparts, à l'extérieur et à l'est du bourg.

La photo aérienne de 1942 est plus difficile à interpréter par le manque de netteté de la photographie mais aussi par la présence envahissante des ombres portées (fig. 5). Néanmoins, on constate que les trois remarques faites précédemment peuvent être renouvelées (A à C). La seule différence notable que l'on note, entre les deux prises de vue, est la présence d'un bâtiment supplémentaire, noté D sur le cliché ; il est situé au chevet de l'église.

Parmi les cartes postales anciennes, datant du début du XX^e siècle, figurent plusieurs vues aériennes, plus ou moins rapprochées du village

(fig. 6). Elles n'apportent rien de nouveau sur la connaissance du bourg mais elles permettent d'avoir une vision oblique de ce qui a été signalé avec les prises de vues à la verticale de l'IGN et elles donnent notamment un peu plus de consistance aux notes A à D.



▲ Figure 4 | vue aérienne de 1965, © IGN

▼ Figure 5 | vue aérienne de 1942, © IGN

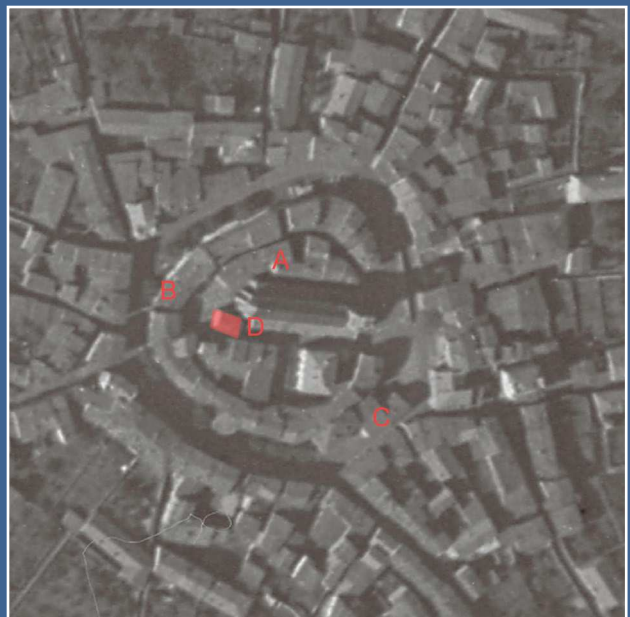


Figure 6 | cartes postales, vues aériennes, du début du XX^e siècle.
Collection particulière



▲ Figure 6-1 | le bourg vue du nord
▼ Figure 6-2 | le bourg vue du sud





Figure 7-3

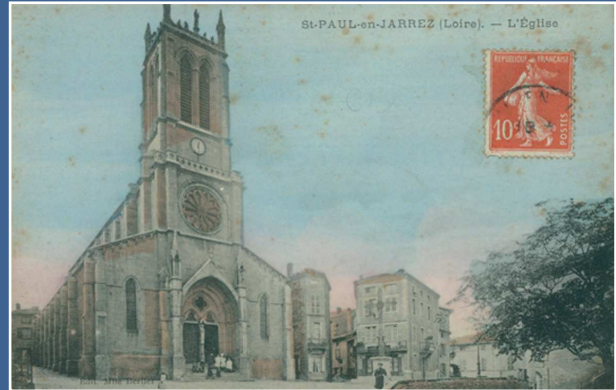
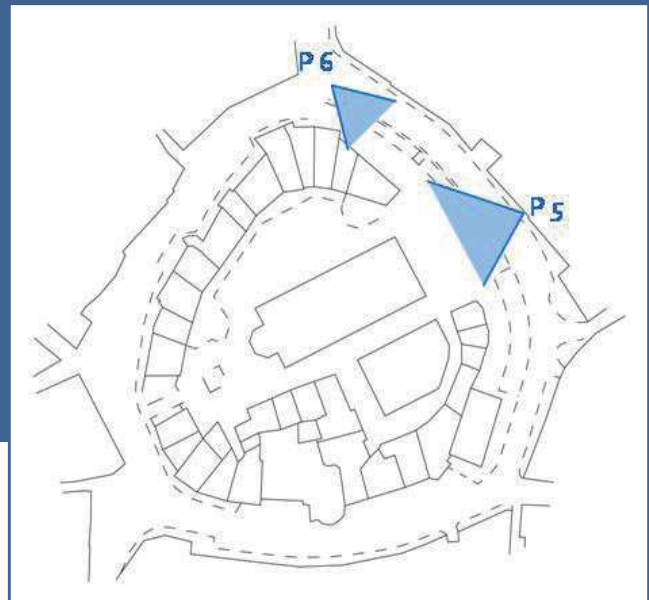
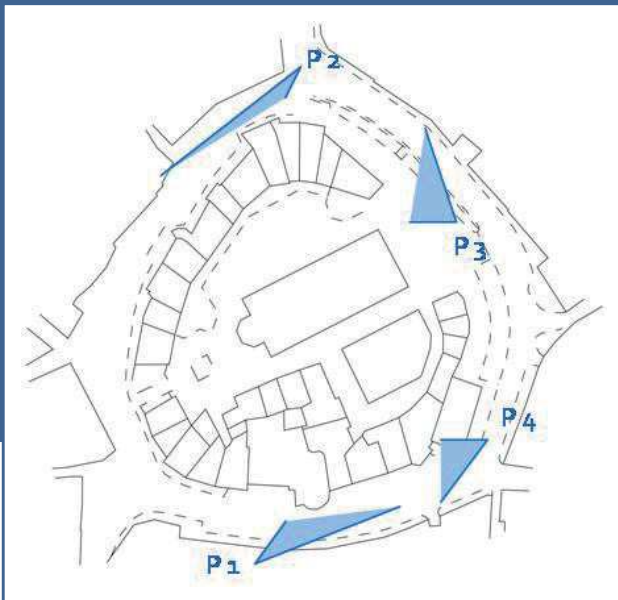


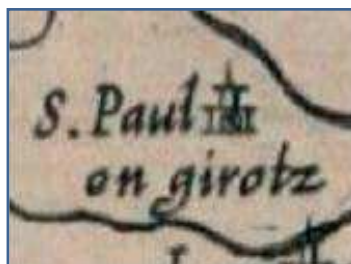
Figure 7-5



Figure 7-6

Figure 7 | légende





◀ Figure 8-1

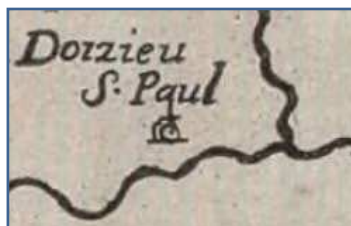
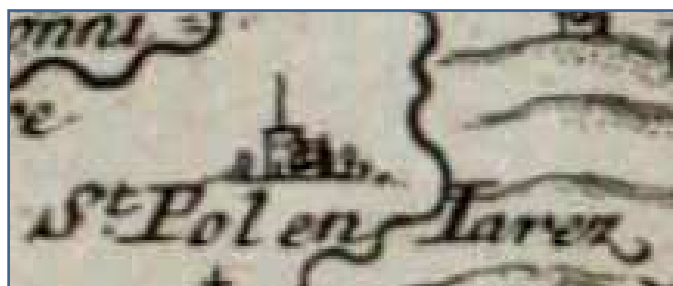


Figure 8-3 ▶

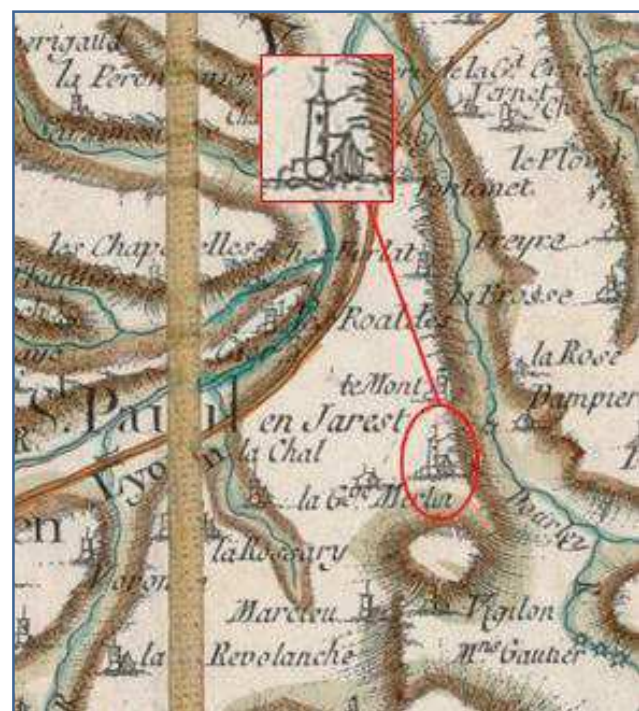
◀ Figure 8-2



◀ Figure 8-4



Figure 8-5 ▶



◀ Figure 8-6

Figure 8-7 ▶



LE CADASTRE NAPOLÉON

Comme pour la plupart des communes, il existe deux versions du cadastre Napoléon de la commune de Saint-Paul en Jarez ; la première est présente aux Archives Départementales de la Loire (fig. 9-1) et la seconde se trouve en mairie (fig. 9-2). Les deux versions présentent quelques divergences qui se limitent à des représentations parcellaires. Ce document date, pour la commune, de la première moitié du XIX^e siècle.

On y retrouve les éléments déjà signalés avec le cadastre actuel et les différentes versions des photographies aériennes, concernant les notes A à D. Il convient de les reprendre :

A ● A cette date, nécessairement postérieure à 1848, l'église se trouvait dans son état ancien. On notera son orientation différente, le chœur à l'est comme cela est le plus souvent le cas. Ses dimensions étaient donc plus modestes, ce qui explique la plus grande surface occupée par le pâté de maisons situé au nord du bourg. Il se présentait sous l'aspect habituel des ensembles clos, avec des habitats adossés à la fortification, ayant des façades sur la rue au nord mais aussi sur la rue qui le sépare de l'église. Côté ouest, il se prolongeait un peu plus en direction du sud, grâce à la présence de deux constructions supplémentaires.

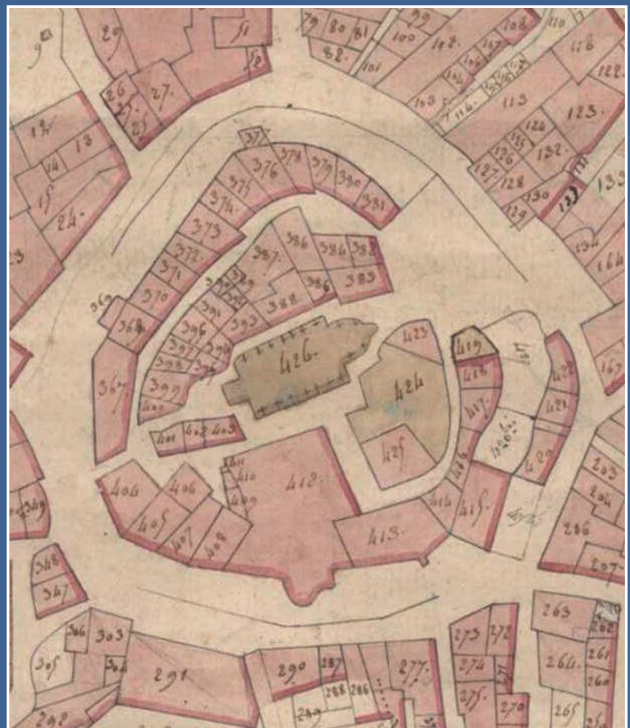
B ● Le passage réduit s'ouvrant dans l'enceinte est toujours présent.

C ● La disposition des habitats venus occuper une partie des anciens fossés au sud-est est différente et se prolonge au-delà de ce qui existait sur les vues aériennes. Les formes du parcellaire ainsi que les divisions sont aussi divergentes.

D ● Deux constructions supplémentaires viennent prolonger l'unique parcelle qui était présente auparavant, en direction du portail de l'église, créant ainsi un îlot plus important.

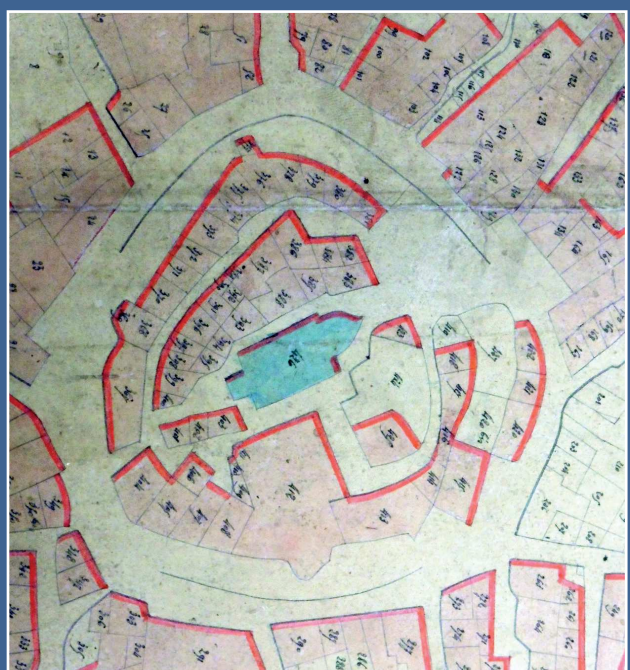
E ● L'allongement conséquent de l'église a obligé les bâtisseurs à procéder à une rectification du pâté de maisons et sans doute à une démolition suivie d'une reconstruction. La parcelle 424, composée d'une maison et d'une cour, est indiquée comme étant occupée par le presbytère dans les matrices accompagnant le cadastre.

Figure 9 | les cadastres Napoléon



▲ Figure 9-1 | version AdL, 1678VT13_101810

▼ Figure 9-2 | version mairie



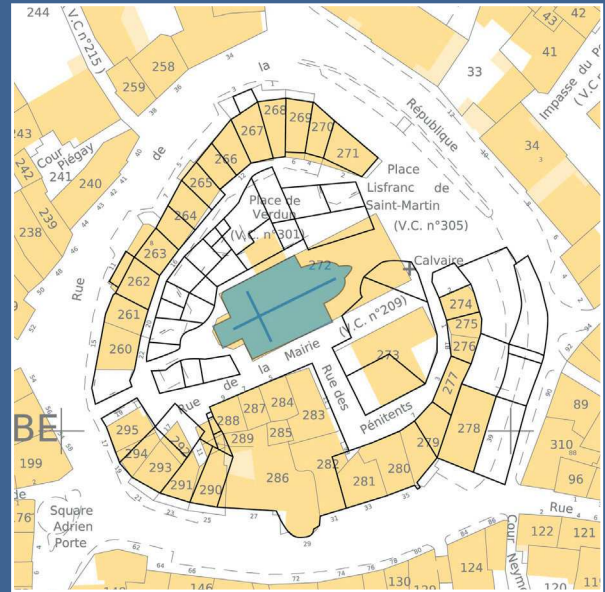
F ● La grande place, s’ouvrant à l’est, existe dans des dimensions proches de ce que l’on peut voir aujourd’hui.

Le reste du plan offre, par rapport au cadastre actuel, quelques différences liées à différents facteurs : à la façon dont le dessin a été réalisé et aux échelles, pas toujours en phase. On notera, pour l’anecdote, que le dessin de la version AdL souligne par un trait plus foncé les façades sud et est des groupes d’habitats tandis que la version mairie insiste par un trait rouge sur les façades nord et est ; à des regroupements ou inversement des dissociations de parcellaire²⁰ Une tentative de superposition des deux documents a été effectuée (fig. 10-1).

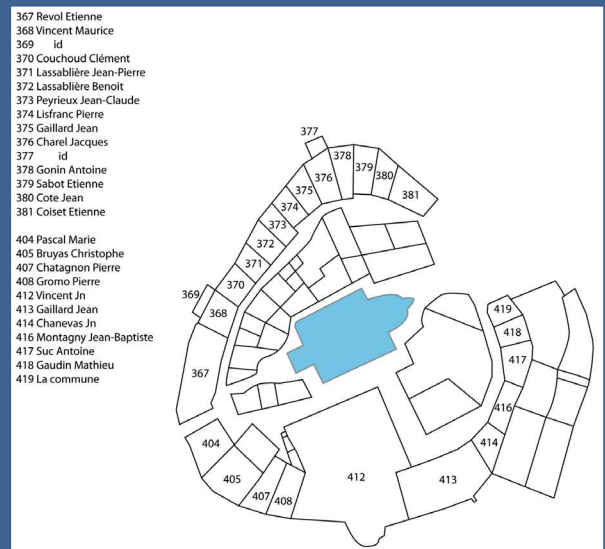
Nous trouvons aussi sur ce cadastre, en limite de l’emplacement supposé des fossés et sur environ 75 % du pourtour, un trait plein adoptant la forme circulaire du parcellaire interne. Si l’on fait le rapprochement avec une des cartes postales anciennes, il s’agit vraisemblablement de leur limite externe. D’ailleurs le trait plein joignant le tracé à la parcelle 381 correspond à la limite entre la place et le fossé visible sur la vue ancienne (fig. 7-5 et 7-6). Les matrices cadastrales n’indiquent rien de particulier en ce qui concerne l’enceinte, hormis les différents noms des propriétaires de l’époque (fig. 10-2).

20| Exemple : la parcelle 412, où se trouve la grosse tour saillante, est sur le cadastre actuel, partagée en sept parcelles différentes.

Figure 10 | reprise du cadastre Napoléon



- ▲ Figure 10-1 | report du cadastre Napoléon sur l’actuel, DAO JV
- ▼ Figure 10-2 | les propriétaires sur les matrices cadastrales, DAO JV



LE CADASTRE DE 1841

Dans les archives communales figure un document établi en 1841, donc à une date très proche du cadastre Napoléon, qui a été vraisemblablement commandé afin de procéder à une série d'alignements de façades, à l'intérieur et sur la périphérie du bourg ancien, afin d'en faciliter la circulation. Comme l'indiquent les couleurs et les légendes, il était envisagé de procéder à des « reculements et des avancements de façades ». Nous retrouvons sur ce plan la même forme générale circulaire du bourg, ainsi que le nombre et la disposition des pâtés de maisons, similaires, à l'intérieur de la surface enclose. La différence entre les différentes représentations se situe au niveau du parcellaire. Il est ici plus riche et paraît plus précis. Ainsi, par exemple, la comparaison au niveau de la découpe de l'ensemble dit « du château » (fig. 12), montre une grande similitude dans la partition entre ce document (fig. 12-2) et le cadastre actuel (fig. 12-1), bien que certaines limites soient différentes. Le cadastre Napoléon n'indique, lui, qu'une seule et unique grande parcelle (fig. 12-3).

Parmi les plus importantes démolitions, il était prévu dans ce projet de détruire en grande partie la grosse tour saillante située sur la périphérie du rempart. Ceci n'a pas été fait, mais qu'en est-il exactement du reste des travaux ?

La numérotation des parcelles sur le plan, ainsi que la mention d'un cahier l'accompagnant dans un inventaire ancien des documents en mairie, indique que sans doute une sorte de « matrice » avec les noms des propriétaires et peut-être la nature des propriétés existait.

Concernant le tracé de l'enceinte, il semble tout à fait similaire au cadastre Napoléon. Le fait notable est la matérialisation des vestiges des fossés, encore en eau, en quatre points :

A Le premier, situé à l'est, correspond à deux parcelles sur le cadastre Napoléon, prises entre des constructions et le mur du rempart.

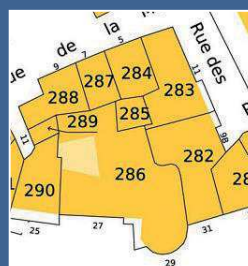
B ● Le second, présent au nord-est, correspond au tracé qui suit celui de l'enceinte sur l'autre

cadastre. Il correspond aussi à la photo ancienne du fossé (fig. 7-6).

C ● Le troisième, au nord-ouest constitue la partie terminale du tracé précédent ;

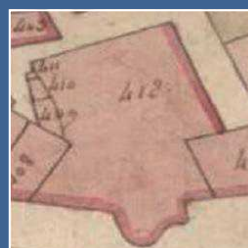
D ● Le quatrième, à l'ouest, est constitué de ce qui paraît être un muret, et qui pourrait matérialiser le bord extérieur du fossé et le muret qui devait exister sur le pourtour, si l'on en croit la photo ancienne.

▼ Figure 11 | le cadastre de 1841



◀ Figure 12-1 | version actuelle, © cadastre.gouv

Figure 12-2 | version du cadastre de 1841, © mairie ▶



◀ Figure 12-3 | version du cadastre Napoléon, © AdL

LE PLAN DE 1818

Ce plan est une photocopie grand format, en noir et blanc, d'un document ancien qui était en couleur à l'origine si l'on en croit les références à des éléments colorisés dans le texte. C'est un document officiel puisque l'on note la présence de plusieurs timbres royaux qui y sont apposés. Nous ignorons sa provenance et nous ne savons pas où se trouve l'original de ce document aujourd'hui. Cette copie se trouve actuellement en possession de la paroisse de Saint-Paul-en-Jarez. Il daterait de 1818, donc d'une époque légèrement antérieure aux deux plans précédents. La disposition du parcellaire ainsi que les noms des propriétaires qui apparaissent sont cohérents avec cette période (fig. 14).

Il ne représente que la moitié sud, légèrement est, du bourg de Saint-Paul mais il semble complet pour l'utilisation que l'on a voulu en faire, si l'on considère l'échelle représentée à gauche. La plus grande partie de la feuille, formant environ les 2/3 situés à gauche, est consacrée aux dessins du parcellaire, des rues et des murs des habitats. Il figure aussi des indications liées aux propriétaires ou à l'occupation des lieux. Le 1/3 restant est constitué de textes superposés formant deux séries. La première est intitulée *Explication pour l'intelligence du plan* ; elle va de A à D et fait référence à des propriétaires. La seconde série est appelée *Application des titres* et s'échelonne de 1 à 9 ; elle mentionne une série d'actes anciens. La note D nous donne des indications sur l'utilité probable de ce document en tant que complément judiciaire sans doute lié à une plainte faisant suite à l'ouverture d'une fenêtre dans les murs du rempart : *fenêtre qui a fait l'objet du litige*.

Figure 14 | report du plan de 1818 sur le cadastre Napoléon et report des différentes propriétaires mentionnés, DAO JV

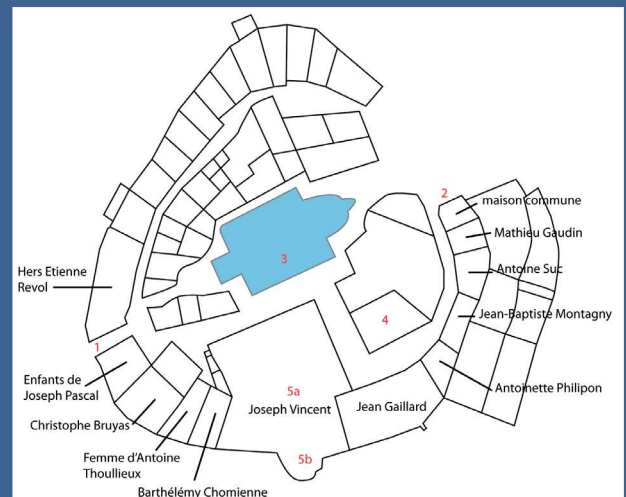


Figure 13 | le plan de 1818



lequel Catherine Micha fille et héritière de Claudine Couchoud vend à Benoît Gaultier une maison sise au château de Saint-Paul joignant la rue ou cul-de-sac venant de la porte de la poterne à la cour du dit Gaultier de bize, la maison des hrs d'Antoine Brossy de matin, les murailles et fossé du dit château de Saint-Paul de vent, et la maison de Gabriel Revol de soir.

N° 3) acte du 18 juillet 1689 reçu Vachon notaire par lequel Antoine Brossy vend à Antoine Hervier qui (élit à l'instant en ami ?) Marguerite Chol veuve de Benoît Gaultier une maison sise au château de Saint-Paul confrontant la rue tendant de la poterne à la maison Reveux de bize, la maison des les héritiers de Benoît Gaultier de matin et soir et les murailles dudit château de vent.

N° 4) acte reçu Touchard notaire le 11 mars 1690 par lesquels Mr Defoudras seigneur mensionnaire de Saint-Paul permet à Marguerite Chol veuve de Benoît Gaultier de faire une porte cochère de la largeur et hauteur nécessaire pour passer une charrette chargée sur les fossés du château dudit Saint-Paul.

...

Cette permission a été homologuée par le chapitre du comté de Lyon le 11 mars suivant. (Pièce côtée n° 4bis)

N° 5) permission sous signature privée, accordée le 5 septembre 1697 par mr de foudras seigneur mensionnaire de Saint-Paul à Marguerite Chol veuve de Benoît Gaultier demeurant au château dudit Saint-Paul de faire une porte au bas de la tour de sa maison.

N° 6) transaction reçue Chol notaire le 4 avril 1661 entre Étienne Maniquet Françoise Chatagnon et Benoît Gaultier son fils relativement à des coupures de murs indiquées dans le plan et pratiquées par Maniquet à l'angle nord-ouest de la maison actuellement possédée par Jean Gaillard pour faciliter le ? deux moulins à soye.

Vente par Jean Paler et Marie Maniquet sa femme devant hervier notaire le 8 novembre 1694 à Se Pierre Faure d'une maison grange écuris et cour sis à

Saint-Paul actuellement possédée par Jean Gaillard jouxte les fossés du château dudit Saint-Paul de matin et vent, les maisons des héritiers de Benoît Gaultier dudit vent et soir, la place publique et la rue tendant de ladite place aux portes du château dudit Saint-Paul de soir et la maison des héritiers d'Eustache Girard de bize (pièce cottée n° 6 bis)

N° 7) permission accordée à Pierre Faure par le seigneur mensionnaire de Saint-Paul devant hervier notaire le 31 septembre 1695 d'agrandir la petite porte que anciennement ledit seigneur avoit permis aux auteurs dudit faure de pratiquer à une maison par lui acquis de Jean Palerne et Marie Maniquet sa femme sise au château dudit Saint-Paul. Laquelle ancienne porte ledit faure pourra ouvrir même agrandir pour sortir de ladite maison dans les fossés dudit Saint-Paul savoir la hauteur de 7pieds et la largeur de 6 pieds et 1/2 à la prendre dans le roch jusqu'au rez-de-chaussée de la muraille du château jusqu'à celui des fossés si besoin est faire des degrés. (pièce cottée n°)

N° 8) Vente reçue Blanchard notaire le 4 février 1722 par Nicolas Delafont ayant pouvoir de Jean Girard à Jean Fournier habitant de Saint-Paul d'une place où il y avoit anciennement des maisons appartenant au dit Girard situé au château dudit Saint-Paul joignant aux mesures des héritiers de Marie Antony de matin, aux murailles dudit château de vent, à la rue publique de bize quasi soir et à la maison de Pierre faure de soir. = Par acte reçu Lafaye le 29 septembre 1736 Jean Fournier a revendu le même immeuble à Jean Revol = la maison de Pierre faure y est encore rappelée pour confins du côté de soir (pièce cottée n° 7 bis)

N° 9) abénévis passé par mr Devillard Comte de Lyon mensionnaire de Saint-Paul devant Lafaye notaire le 13 janvier 1745 à Antoine Delaroue d'une partie du fossé de Saint-Paul de 23 pas de longueur sur 10 de large à prendre le long du mur du vingtain et joignant icelui du côté du couchant, depuis le jour de la cave des héritiers faure.

La possession successive des propriétés dudit me Joseph Vincent et de ses auteurs indiquées sur le plan par les couleurs rose et jaune est établie non seulement par les titres dont l'application vient d'être faite mais encore par la filiation des titres ci après rapportés à savoir :

En faveur de Pierre Gauthier par le testament de Benoît Gauthier son père reçu moreau notaire le 2 octobre 1675, par lequel celui-ci a institué Marguerite Chol sa femme pour son héritière fiduciaire (pièce cotée n° 1er)

Par un acte de donation entre vifs fait par ladite Marguerite Chol devant Chol notaire le 14 avril 1720 à Pierre Gauthier son fils de ses biens et de ceux dont elle avait la fiducie (pièce côté n° 2)

En faveur d'Alexandre faure : 1° par le testament fait à son profit par Pierre Gauthier son oncle devant fayet notaire à Lyon le 4 septembre 1744, ses biens de Saint-Paul (pièce côté n° 3)

2° par un bail à grangeage passé devant chores notaire, le 20 octobre 1748 par le dit Alexandre faure à Étienne Philipon ou il est stipulé que Philipon occupera la grande cuisine qui prend son entrée du côté de matin ce vis-à-vis la chapelle des Pénitents de Saint-Paul, les greniers au-dessus de ladite cuisine avec la chambre qui est au second étage de la tour et le cabinet qui est à côté avec la cave qui est à côté de ladite tour et que le dit Alexandre faure se réservait les fonds venant de la succession de son père (donc les fonds affermés étaient de la succession de Pierre Gauthier son oncle.

En faveur de Marc-Jean faure 1° par le testament fait à son profit par Alexandre faure son père de l'universalise de ses biens.

2° par la vente passée par ledit marc-jean faure à Jean Gaillard devant Basset notaire, le 25 avril 1788, de sa maison cotée sur le plan n° 6, faisant partie de l'acquisition faite par Pierre faure son aïeul, des mariés Palerne et Maniquet.

En faveur de Joseph Vincent : par la vente que lui a passée ledit marc-jean faure devant Ternasson notaire le 6 décembre 1808, sans aucune retenue ni réserve de toute les propriétés indiquées sur le plan par les couleurs rose ou jaune.

Outre l'aspect lié aux différents démêlés juridiques des propriétaires, la pratique d'ouvertures (portes ou fenêtres) effectuées dans le mur du rempart, les appuis pour des constructions contre ce dernier et l'abénivation des fossés à des périodes plus anciennes²¹, ce document permet de confirmer le tracé du rempart sur la moitié sud du bourg.

Il permet aussi de rajouter au tracé des fossés quelques éléments notamment dans la partie sud-ouest : au devant de la grosse tour, à l'emplacement de l'esplanade, il est indiqué *construit en 1735 sur les anciens fossés de saint Paul*.

Comme souvent dans les fortifications de ville, ce fossé était bordé par un chemin. Il est indiqué sur le plan : *ancien grande rue des fossés de Saint Paul en Jarest dont le sol est pavé et qui fait le tour du vintain*.

Ce plan permet aussi de placer la porte du château à l'est (fig. 13, note 2) et de confirmer la présence d'une poterne à l'ouest (fig. 13, note 1). Il précise aussi la partition interne du château.

21| De nombreux autres documents datant des XVII^e et XVIII^e siècles, concernant les murailles et les fossés, figurent aux Archives Départementales du Rhône (10G2904, 10G2916,...). Ils traitent de : l'abénivation des fossés par les seigneurs obéanciers pour des aménagements et des constructions particulières ; des autorisations afin de pratiquer des ouvertures (portes et fenêtres) dans les murailles ; des procédures judiciaires ayant trait à ce même type d'ouvertures et pratiquées de manière souvent « sauvage ».

concernant le rempart dont le tracé est bien circonscrit par les plans ou cadastres précédents. Nous avons aussi relevé quelques indications concernant les bâtiments publics dont les notes ont été reportées sur le cadastre Napoléon (fig. 16) :

- La présence des fossés est régulièrement utilisée pour situer le bien mentionné dans l'espace, en tant que souvenir²² ou en tant que réalité²³ ; ils sont aussi parfois désignés sous le terme *le grand fossé*. On retrouve des mentions de prises d'eau²⁴ sur ces fossés afin d'irriguer des parcelles situées à l'extérieur et en contrebas. Ces fossés sont occupés par des constructions (étable avec une fenièrre par exemple), des jardins ou des passages permettant de desservir les habitats par l'extérieur.

- Les murs du vingtain sont aussi présents dans les textes. Ils sont souvent associés avec les fossés et l'on retrouve parfois un rappel des droits acquis pour l'utilisation de ces murs²⁵ dans la construction des habitats.

- A l'ouest du pàté de maisons (note a) dans lequel se trouvent la maison des Pénitents de Gonfalon et celle du curé, se trouve une rue ou place qui fut *Cimetière vieux*²⁶ (située approximativement au sud de l'église, note b).

- Le nom de quelques rues est cité : *Rue maître Guichard*, pour la rue au nord du bourg dont le nom est aussi présent sur le plan de 1818 (note c) ; la *rue de la Citerne* qui semble être la rue au sud-est, entre les maisons contre le rempart et le pàté de maisons où se trouve la cure (note d) ; la *rue de la poterle à l'église*, très court passage situé à l'ouest du bourg (note e).

- Il y a parfois une ambiguïté dans l'utilisation du terme *château*. Ainsi il est utilisé aussi bien pour

désigner la ville, *dans l'enclos du château* par exemple, que le bâtiment possédant la grosse tour, *lieu du château*.

- Un bâtiment servant d'auditoire et aussi de prison est indiqué comme étant ou bien ayant été une propriété commune aux habitants. Il semblerait qu'il corresponde à la maison dite commune sur le plan de 1818, le n° 2 du plan de 1841 et la parcelle 419 du cadastre Napoléon (note f).

- La chapelle des Pénitents de Gonfalon, bien située sur le plan de 1818, est un ensemble détaillé, décrit comme étant composé d'une chapelle, d'une sacristie et d'un corridor (note g).

Figure 15 | le terrier Bavet (1776-1779) © Archives du Rhône

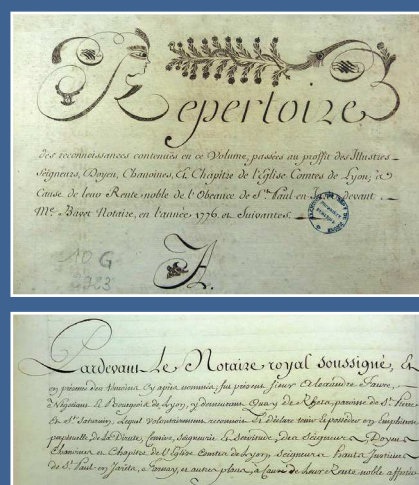
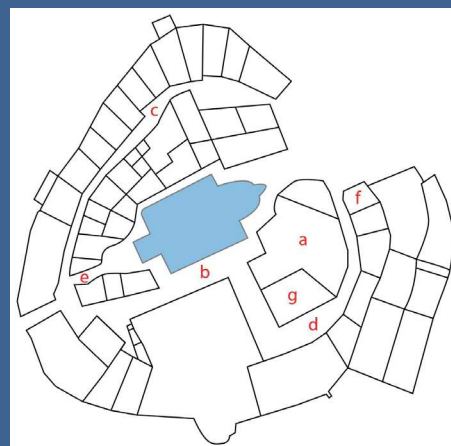


Figure 16 | notes du terrier Bavet, DAO JV



22] Qui furent fossés du château de St Paul...
 23]...les fossés dudit château de St Paul...
 24]...une prise d'eau provenant des terreaux ou fossés du château dudit St Paul...
 25]...qui luy concède aussy le droit d'appuyer ... bâtiment contre lesdits murs du vingtain...
 26]...la rue publique passant derrière l'église de St Paul que fut cimetière vieux...

Ce document, plus ancien d'une soixantaine d'années par rapport au précédent, est moins lisible mais sa transcription se fait néanmoins assez bien, en consacrant un peu plus de temps à sa lecture (fig.17). Dans l'introduction de chaque article, les déclarants reconnaissent posséder leurs biens *de la directe et censive de messires les Comtes de Lyon à cause de leur obéance dudit saint Paul*. Comme précédemment, il est fait référence à des terriers plus anciens ; il s'agit, le plus souvent, du terrier Vachon.

Une application des différents articles situés à la périphérie du bourg, sur le tracé de l'enceinte, a été faite. Elle permet de retrouver les différents propriétaires sur quasiment tout le pourtour, à quelques absences près, et ce tracé correspond avec celui envisagé précédemment. Le terrier peut constituer une étape importante vers une éventuelle étude régressive concernant l'habitat du bourg ancien. Les lieux y sont décrits en utilisant un vocabulaire assez varié. Ainsi outre les classiques *maison haute moyenne et basse* servant à désigner un habitat, dénominations communes dans ce type de document, les termes employés varient selon la volonté de description :

- La vocation et/ou l'utilisation d'un bâtiment : *grange, étable,...*
- La destination particulière d'une partie de ce bâtiment (*boutique, cave, cellier, chambre, grenier,...*).
- La présence d'une annexe (*châpit, tenallier, aysance,...*).
- L'existence d'un élément extérieur de séjour ou de circulation (*jardin, cour, degrés ou escaliers, passage,...*).

L'existence de *masures*, termes indiquant souvent la présence de bâtiments en ruines ou en mauvais état, a été constatée. Pour l'anecdote, il est aussi indiqué l'existence d'un *pigeonnier*, inscrit dans les murailles de la ville, dans une propriété appartenant en partie aux seigneurs obéanciers.

Nous retrouvons les bâtiments présents au terrier précédent. Ainsi l'auditoire et la prison sont présents au même lieu, comme la chapelle des Pénitents²⁷ pour laquelle il est indiqué la destination de l'édifice qui l'a précédé sur la parcelle : une grange. L'ancien cimetière²⁸ est aussi mentionné avec le même qualificatif associé.

Concernant la fortification, nous la retrouvons dans les différents articles, servant de confins et de limites ; les termes *murailles* et *fossés* du château sont généralement employés pour la désigner, ils sont parfois associés. Les éléments permettant l'accès au bourg se retrouvent ; il s'agit évidemment des mêmes que pour le terrier Bavet : tout d'abord la porterle²⁹, qui est citée comme lieu physique mais aussi comme point d'origine d'une rue ; ensuite la grande porte³⁰, terme utilisé comme point d'origine de la rue.

Des portes ouvrant sur les fossés pour la desserte sont parfois signalées³¹ comme d'ailleurs l'occupation de ces fossés par des bâtiments à vocation agricole ou artisanale ou par des passages³² liés à la desserte des habitats. Dans un article, la présence d'un pont et d'un boulevard est

27| Une chappelle située dans l'enclos du château dudit St Paul autrefois estoit une grange et place...

28| ... Joignant à la rue ou place publique derrière l'église dudit St Paul que fus le cimetière vieux de vent, à la rue maistre Guichard de matin et bise...

29| ...joignant la rue de la porterle à l'église dudit St Paul...

30| Joignant à la rue de la porte dudit château à la maison de Sieur Pierre Faure...

31| ...à la muraille et fossé du château de soir, ou ils ont sortie de soir...ou encore ...Et à la muraille et fossé du château ou ledit Dulac a fait une porte de soir... ou encore a la muraille et fossé dudit château dans lesquels ledit respondant a une porte pour entrer dans ladite maison...

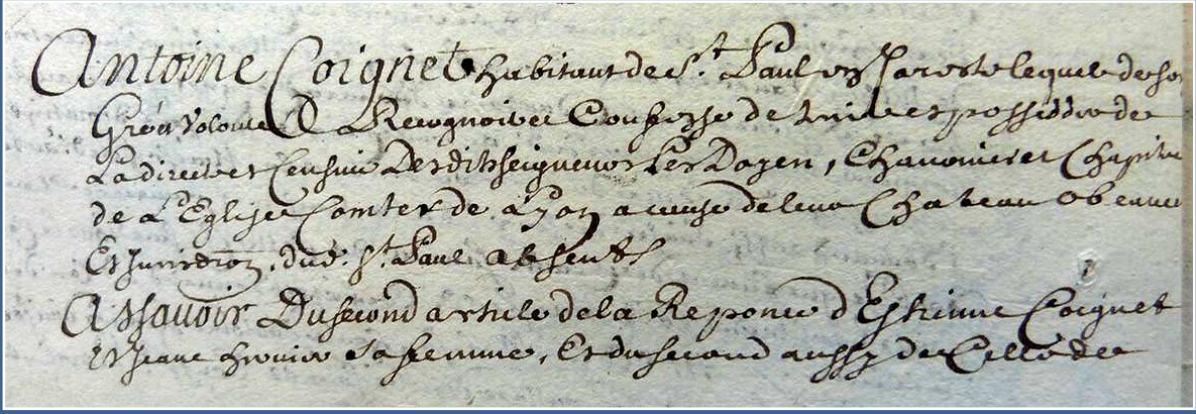
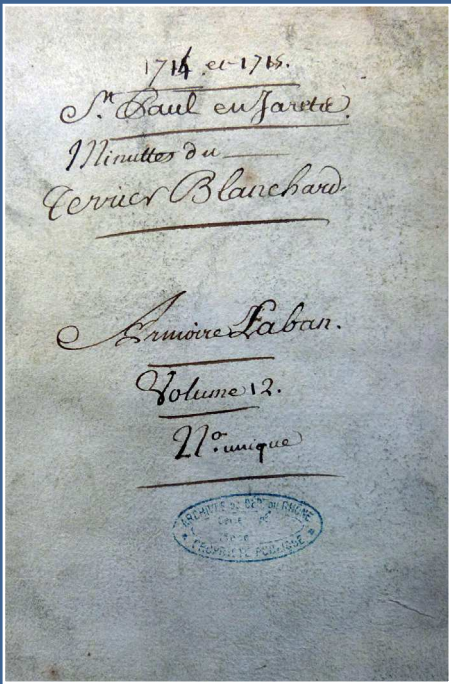
32| Item une grange et étable ou il y a aussi une forge, galleries ou advances au dessus ladite grange situées dans les fossés ou terrail dudit château de St Paul

indiquée³³. Ce dernier désignant sans doute la voie qui suivait le fossé à l'extérieur et que l'on retrouve par ailleurs désigné comme : *la rue publique le long du fossé du château*.

Les rues *maistre Guichard* et *rue de la Citerne* sont aussi régulièrement indiquées comme limites et confins aux parcelles.

33| ...une place ou Lacq (?) dans les fossés du château dudit St Paul, joignant le pons du boulevor ou place, dudit château de matin et vent, et la muraille d'icelluy château et fossé, de soir et bise...

Figure 17 | Les minutes du terrier Blanchard (1714-1715) © Archives du Rhône



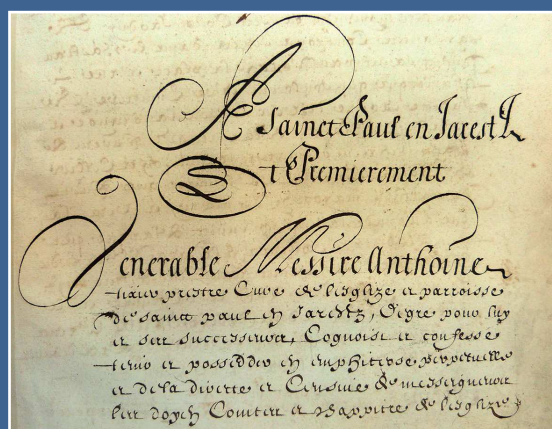
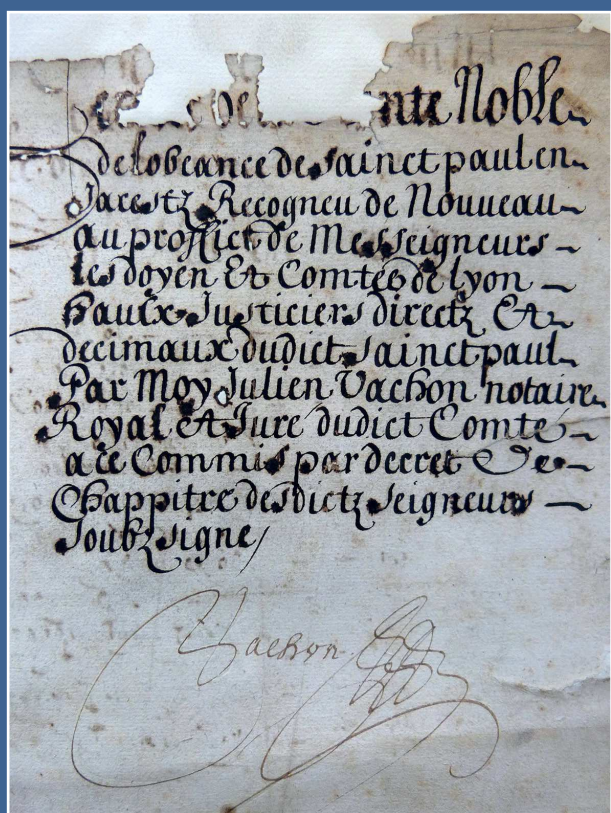
commençaient à être occupés⁴⁴ par des habitats (maison, grange, étable) ou des constructions liés à l'artisanat (boutique et forge). Cette dernière activité, dangereuse dans une ville, était sans doute tolérée grâce à la présence de l'eau dans une partie des fossés.

Une autre destination à ces fossés, évoquée dans un seul article, montre une utilisation liée au dépôt de fumier et d'immondices⁴⁵, une sorte de décharge en somme...

44] ...une maison haute et basse size dans les fossés du chasteau dudict saint paul jouxte les murailles dudict chasteau de soir, la rue publique de matin, la maison d'antoine... de bize et la boutique et forge d'estienne... que fut estable de... de vent...

45] Item du troisième article de ladicte response une place ou fosse et contanation(?) et tenir fumiers et immondices dans les fossés du chasteau dudict saint paul...

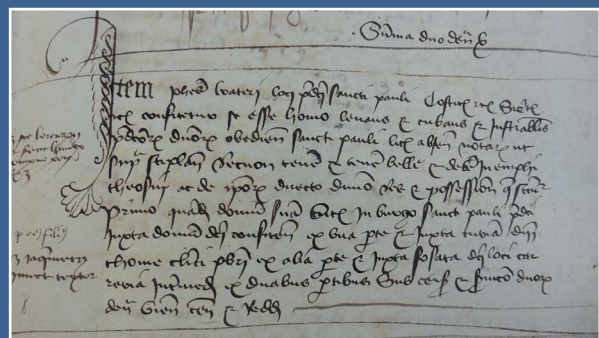
Figure 18 | Le terrier Vachon (1653-1654) © Archives du Rhône



Ces deux terriers sont d'une approche beaucoup plus difficile, principalement à cause de leur calligraphie (fig. 19) mais aussi par le fait qu'ils sont écrits en latin. Afin de tester ces documents, nous sommes allés directement au plus ancien, le terrier Zacharie. Outre les difficultés énoncées précédemment, l'écriture de certains feuillets est un peu floue, du fait de la diffusion et du filage de l'encre sur son support. Le temps passé à transcrire quelques lignes, pour des non spécialistes de la paléographie, a été important. Au bout du compte, nous n'avons eu qu'une vision partielle de l'article. La transcription puis la traduction complète de ces deux terriers demanderait donc un investissement trop important en temps. A cela, nous pouvons ajouter que les terriers précédents cernent déjà très bien les contours de la fortification et que leur apport ne pourrait être que minime. C'est donc avec un léger regret que nous avons décidé de ne pas nous investir dans ce travail de longue haleine. Le terrier Zacharie a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un Mémoire de maîtrise sur l'aménagement du territoire et l'habitat dans le massif du Pilat au XIV^e et XV^e siècles (maîtrise difficile à consulter) et d'un article⁴⁶ traitant d'un peu plus près le cas de Saint-Paul-en-Jarez et surtout de la composition de son habitat.

46| Stalder F.-A., pp. 127-145.

Figure 19 | extrait du terrier Zacharie (1401-1420)
© Archives du Rhône



LA PROSPECTION

Depuis la couronne extérieure, formée par la Rue de la République, la prospection confirme une présence possible du rempart, en élévation ou en soubassement, sur le tracé tel que nous l'avons décrit dans les lignes précédentes. Les observations faites en deux ou trois lieux, un peu au hasard de la présence ou non des propriétaires ou des habitants, montrent que les murs de façade sont d'une largeur supérieure à 1 mètre. C'est d'ailleurs la seule observation possible à faire en l'état car les façades crépies ne permettent pas de se faire une réelle idée de l'absence ou de la présence de l'enceinte, comme nous pouvons le voir sur les photos 1 et 2 de la figure 20. Seules les façades externes des parcelles 276 et 277 (fig. 20, photo 3), permettent d'appréhender ce qui pourrait être l'appareillage du rempart, une construction à base de schistes, en petit module, posés à plat.

En ce qui concerne l'habitat présent à l'intérieur de l'enceinte, il ne reste plus beaucoup de traces visibles du passé. Les seuls vestiges repérés se trouvent dans la zone de l'ancien château des Comtes de Lyon, rue des Pénitents : une porte à accolade, surmontée d'une fenêtre à encadrement en partie mouluré, le tout en grès très érodé (fig. 22-6), un encadrement d'une grande fenêtre à meneau et une petite fenêtre à moulures en gradin. Il faut parcourir la périphérie des anciens fossés ou les rues et cours rayonnantes pour trouver quelques éléments appartenant aux XVI^e et XVII^e siècles. Plusieurs linteaux à accolades sont visibles ainsi que plusieurs blasons datés (fig. 22-1 à 5). Quelques maisons présentent quelques vestiges plus conséquents, fenêtres à meneau ou à encadrements moulurés notamment dans l'impasse Flachat/cour Piégay, parcelle 244 (fig. 21-5), au fond de la même impasse ou encore rue de la République (fig. 22-7).

Parmi les habitats anciens, une technique de construction est assez particulière. Elle a été repérée dans quatre occasions : dans *la rue du Bout du monde* (fig. 21-1 et 21-2), *la rue de la République*

(fig. 21-3) et dans *la cour Vial* (fig. 21-4). La façade, au niveau du rez-de-chaussée, est composée par un linteau, une poutre en bois massive dont la portée est conséquente. Les deux extrémités sont engagées dans la maçonnerie tandis que les soutiens intermédiaires sont effectués par des sections de poutres posées verticalement sur des piliers en pierres afin de les isoler des remontées humides du sol ou bien directement par des piliers en pierre. Entre ces pierres, des portes ou des fenêtres sont installées aujourd'hui, mais nous imaginons aisément qu'anciennement des devantures de boutiques ou d'échoppes devaient s'y ouvrir.

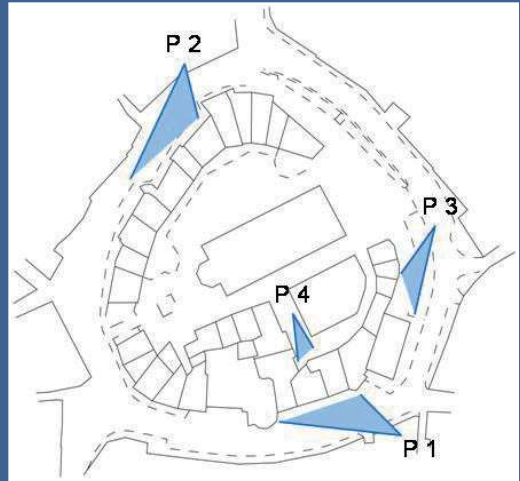


Figure 20 | photos actuelles, planche 1



▲ Figure 20-1
▼ Figure 20-3



▲ Figure 20-2
▼ Figure 20-4



Figure 21 | photos actuelles, planche 2



▲ Figure 21-1 et 21-2 | Rue du Bout du Monde



▲ Figure 21-3 | Rue de la République



▲ Figure 21-4 | Cour Vial



Figure 21-5 | Impasse Flachet ▲

▼ Figure 22-1 | Cour Mayère



▼ Figure 22-2 | Cour Vial



▲ Figure 22-3 | Rue de la République

▼ Figure 22-4 | Rue de l'Asile



▲ Figure 22-5 | Impasse Flachet

▼ Figure 22-6 | Rue des Pénitents



Figure 22-7 | Rue de la République ▲

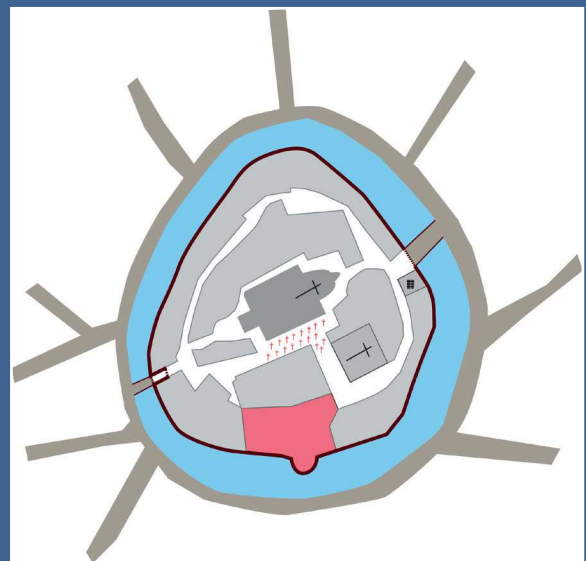
SYNTHÈSE

La petite enceinte urbaine de Saint-Paul-en-Jarez constitue un exemple typique de fortification circulaire avec son église qui en constitue le point central. Comme d'autres enceintes étudiées dans la vallée du Gier, elle porte l'empreinte de ses seigneurs ecclésiastiques, comtes de Lyon par la présence de « la maison de l'obéance » qualifiée souvent dans les textes et terriers du qualificatif de « château ». Ce bâtiment est ici, comme à Saint-Genis-Terrenoire ou Saint-Martin-la-Plaine⁴⁷ situé sur le pourtour de la fortification. La présence de la grosse tour saillante, non mise en évidence dans les deux fortifications citées précédemment, est observable dans une configuration plus importante en taille, mais non ecclésiastique, à Saint-Etienne, par exemple. Elle marque, sans aucun doute, une revendication du pouvoir temporel sur le village et ses alentours. L'absence d'autres constructions de ce type sur le pourtour de la fortification est aussi une caractéristique de ces petites enceintes comme la présence d'une porte unique, doublée d'une poterne, souvent diamétralement opposée.

La restitution du bourg d'après les documents dépouillés est celle des XVI^e-XVII^e siècles (fig. 23) mais elle pourrait être aussi celle des origines de la fortification. Elle est sans surprise par rapport aux documents présentés et ne nécessite pas de revenir sur les différents éléments constitutifs signalés dans l'étude.

Il me faut associer à cette étude, la famille Farat, père et fils, que je remercie pour leur coopération.

Figure 23 | Essai de reconstitution du bourg de Saint-Paul-en-Jarez aux XVI^e-XVII^e siècles, DAO, © JV





BIBLIOGRAPHIE

- Bernard A. (1853) : *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire d'Ainay*, 1853.
- Boissieu (de) M. (1888) : *Généalogie de la Maison de Saint-Chamond, d'après un manuscrit inédit, publié, annoté et augmenté de pièces justificatives*, Saint-Etienne, Théolier, 1888.
- Galland B. (1994) : Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle, Rome, Ecole Française de Rome, 1994.
- Galland B. (2012) : *Les fortifications de Renaud de Forez, archevêque de Lyon*, in « *Paysage de force et plaisir du paysage* » sous la direction de Henri Bresc, 135^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Neuchâtel, 2010, pp. 121-127.
- Guigue G. (1886) : *Récits de la guerre de Cent ans : les Tard-venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1356-1369*, Lyon, Impr. Vitte et Perrussel, 1886.
- Guigue M.-C. (1885) : *Cartulaire Lyonnais*, tome I, 1885, n° 78.
- Guigue M.-C. (1867) : *Obituarium, Lugdunensis ecclesiae*, 1867.
- La Mure J.-M. de (1860-1897) : *Histoire des ducs de Bourbons et des comtes de Forez*, 1860-1897, tome 1.
- Ogier T. (1856) : *La France par cantons et communes, Département de la Loire*, Saint-Paul-en-Jarret, tome 2, 1856.
- Perroy E. (1976) : *Les familles nobles du Forez au XIII^e siècle. Essais de filiation*, tome I, 1976, C. E. F. et La Diana.
- Plessy B. (1961) : *Le pays de mon enfance, Saint-Paul-en-Jarez*, Editions Dumas, 1961.
- Stalder F.-A. (1996) : *Les villages des pentes nord-est des monts du Pilat aux XIV^e et XV^e siècles. L'exemple de Saint-Paul-en-Jarez*, in Cahiers d'histoire, tome XLI n° 2, 1996.

